PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 02/07/2020

Heure de début de séance : 17h30

Heure de fin de séance : 19 h 45

Président de séance	Monsieur Olivier CASTEL	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	M Pascal Briatte	Proviseur adjoint

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 16 présents. M BERNARDON est arrivé après la présentation des points 1 à 3.

Nombre de membres présents à la fin de la séance : 17 présents.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation du PV du CA du 26/05/2020
- 4. Bilan pédagogique 2019-20 et perspectives 2020-21
- 5. Programmation des projets 2020-21
- 6. Présentation de la répartition des IMP
- 7. Règlement intérieur du SRH
- 8. Points de gestion
 - Répartition des crédits d'état Programme 141
 - DBM pour information
 - Contrats marchés et conventions
 - Résultats des demandes d'équipement auprès de la région
- 9. Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

1. Désignation du secrétaire de séance

M Briatte est proposé secrétaire de séance.

Membres présents :	Pour:	Contre:	Abstention :
16	16	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Proviseur met aux voix l'ordre du jour avec l'ajout de deux points : « Incidence des résultats de l'orientation 2019-20 sur les structures 2020-21 » qui sera présenté en point 5, et « délégation du CA à la CP pour la signature des contrats et conventions » qui sera présenté dans les points de gestion.

Membres présents :	Pour:	Contre:	Abstention:
16	16	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du PV du CA du 26.05.2020

En l'absence d'observations, M le Proviseur soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26.05.2020 transmis à l'ensemble des membres du CA avec la convocation.

Membres présents :	Pour:	Contre :	Abstention:
16	16	0	0

Le procès-verbal du CA du 26/05/2020 est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du bilan pédagogique 2020-21 et perspectives 2020-21

Le bilan de l'année 2019-20 est présenté, en précisant en préambule son caractère exceptionnel avec les différentes et importantes perturbations qui l'ont marquée (grèves, inondations et enfin confinement COVID 19 sur le 3ème trimestre). Parmi les nombreux points évoqués, l'orientation de fin de 2^{nde} de cette année exceptionnelle est longuement abordée. Elle fait ressortir un passage en 1ère gle en en baisse très sensible (- 7,6 %) et une progression parallèle importante des orientations vers la voie technologique (+ 25,5 %).

Les voies technologiques qui progressent le plus sont les suivantes : STI2D, puis dans une moindre proportion en nombre STL et STAV.

Les séries STMG et ST2S restent relativement stables avec un volume conséquent pour la série STMG (10.5 % de nos élèves de 2^{nde}) qui se maintient encore cette année.

Le débat s'engage sur les origines et les conséquences de ces évolutions : la 2^{nde} devenue le véritable pallier d'orientation, l'absence d'un troisième trimestre habituellement important pour permettre les évolutions définitives des projets des élèves, l'incidence de la réforme du lycée, la présentation des EDS de 1^{ère} Gle qui devra être adaptée, l'attrait des voies technologiques par rapport à une orientation vers des filières courtes (mécanismes Parcoursup).

Les incidences de ces orientations se traduisent sur nos structures 2020-21 (cf point suivant).

Le reste du bilan de cette année particulière est présenté avec notamment des projets culturels diversifiés, un très riche bilan du CESC et des opérations autour du développement durable, ce malgré les circonstances. Une évolution consolidée d'année en année des indicateurs sociaux de l'établissement éclaire aussi de ce bilan.

Le bilan pédagogique est présenté au vote :

Membres présents :	Pour:	Contre:	Abstention:
17	17	0	0

Le bilan est adopté à l'unanimité.

5. Présentation des Structures 2020-21 :

Ce point a été abordé préalablement lors de la commission permanente. En lien direct avec les résultats de l'orientation, post 2^{nde}, le service des moyens du rectorat a informé la direction de l'établissement de la modification de structure prévisionnelle 2020-21 avec la suppression d'une dixième division de 1ère Gle initialement envisagée. A noter par ailleurs le maintien de divisions de 1ère STL malgré un effectif en réduction par rapport à la prévision (34 élèves in fine au 3.07.20). Une réflexion avec actions en lien est d'ores et déjà programmée avec l'équipe STL.

La modification de structures a donc été envisagée au mieux des possibilités avec les équipes concernées.

A ce sujet, les représentants des personnels enseignants souhaitent présenter une motion qui sera jointe au présent PV.

6. Projets 2020-21:

L'ensemble des projets 2020-21 est présenté au CA sous la forme d'un tableau récapitulatif qui reprend les principaux éléments de ceux-ci (objectif pédagogique, élèves concernés, porteurs de projets, coût, calendrier prévisionnel).

Malgré les circonstances, ceux-ci sont encore cette année riches de diversité et de contenu. Le calendrier sera pour autant adapté aux circonstances et exigences sanitaires si besoin (voyages et échanges notamment).

Est à nouveau abordé le coût important pour l'établissement du chapitre transports qui grève les budgets du fait de la situation de Narbonne et de son éloignement des centres culturels régionaux. La représentante de la région précise qu'elle a soumis la question mais qu'aucune réponse permettant une évolution positive ne lui a été fournie.

Une précision est donnée quant aux financements de ces projets qui s'effectue par un prélèvement sur fonds de roulement depuis plusieurs années, la dotation de fonctionnement de la Région ne permettant pas leur financement et la dotation des crédits d'Etat du programme 141 étant largement insuffisante (cf points de gestion).

La programmation des projets est présentée au vote :

Membres présents :	Pour:	Contre :	Abstention:
17	17	0	0

La programmation des projets pédagogiques 2020-21 est adoptée à l'unanimité

Les différents budgets et montant de la participation des familles pour chaque voyage scolaire et une sortie facultative sont présentés individuellement au vote : Marseille, Bad Bergzabern, Berlin, Lunel, sortie à Narbonne « les Arbres dans notre culture ».

Pour chaque voyage/sortie facultatifs, le vote est le suivant :

Membres présents :	Pour:	Contre:	Abstention :
17	17	0	0

Les financements des sorties et voyages facultatifs sont adoptés à l'unanimité.

Dans le tableau de programmation des projets pédagogiques 2020-21 sont présentées les sorties obligatoires et leur incidence financière. Anglais sortie cinéma MJC Narbonne – Sortie Danse conversations chorégraphiques à Montpellier – Sortie Danse liaison 3ème/2nde au Théâtre à Narbonne – Sortie Danse liaison Lacroix / Ferry au Théâtre à Narbonne – Sortie Danse Lycées en réseau au Théâtre à Narbonne – Sortie Danse relais May B au Théâtre à Narbonne – Sortie Filmer la Danse au Théâtre à Narbonne – Sortie Juste la fin du Monde au Théâtre à Narbonne – Sortie Le mois du documentaire au Théâtre à Narbonne – Sortie festival du film politique à Carcassonne - Sortie au lac de Sigean – Sortie représentation « L'Amour vainqueur » au Théâtre à Narbonne – Sortie VISA pour l'image à Perpignan.

Pour le financement des sorties obligatoires, le vote est le suivant :

Membres présents :	Pour :	Contre:	Abstention:	
17	17	0	0	

Le financement des sorties obligatoires est adopté à l'unanimité.

7. Présentation de la répartition des IMP 2020-21 :

Le tableau de répartition des IMP 2020-21 est présenté et commenté. A noter, une baisse d'1,5IMP due, selon les éléments de réponse fournis par les services du rectorat, à une évolution positive de nos IPS. Ce qui peut paraître surprenant au regard des constats précédents. Toutefois, ceux-ci étant liés aux CSP indiquées (ou pas) lors des inscriptions administratives annuelles, une vigilance accrue sur ce point a été mise en œuvre.

Le tableau, présenté pour avis, ne soulève pas d'objections.

Membres présents :	Pour:	Contre:	Abstention:
17	17	0	0
La mámantitian also INAD	(1 (/) 11 1 14/		

La répartition des IMP est adoptée à l'unanimité

8. Règlement intérieur du SRH.

Le règlement intérieur, dont le projet de trame avait été présenté lors du précédent CA, a été communiqué à l'ensemble des membres du CA afin de recueillir toute observation. Il a ensuite été abordé en commission permanente du 2 juillet 2020.

L'ensemble de représentants apprécie particulièrement les clarifications apportées par ce règlement intérieur. Il sera mis en ligne sur le site web du lycée afin de permettre une diffusion la plus élargie possible.

Sera ajouté un point au règlement proposé : celui-ci précisera l'interdiction pour les élèves de s'asseoir sur les rebords de fenêtres du fait de la mise en danger en lien.

Le règlement intérieur du SRH ainsi modifié est présenté au vote :

Membres présents :	Pour:	Contre :	Abstention :
17	17	0	0

Le règlement intérieur du SRH est adopté à l'unanimité.

9. Points de gestion:

Madame l'Adjoint-gestionnaire – Agent Comptable présente les points de gestion

1. La DBM pour vote n°12 concernant la répartition des Crédits d'Etat du programme 141 entre les différentes activités est présentée aux membres du CA. A noter une baisse de dotation de 16% sur ce programme pour le Lycée pour 2020, soit 1 900.00 € de moins, et ce malgré la baisse des reliquats N-1 de 3 221.94 €. Soit une perte sèche de 5 121.94 €, sur ces crédits, qui représente près de 33%.

Le Rectorat DV4E a été contacté et a indiqué ne pas avoir tenu compte des reliquats, N-1 pour affecter ces crédits - malgré les enquêtes en ce sens qui sont demandées à l'établissement - et avoir subi une perte de 20% sur l'académie pour l'enveloppe des Lycées.

La dotation 2020 s'élève à 9 500.00 € et le reliquat 2019 est de 1 078.06 €, soit 10 578.06 € à répartir en 2020, contre 15 700.00 € en 2019. Cette maigre enveloppe ne permet que de financer le Droit de copie, les carnets de correspondance et une partie des Frais de stage en entreprise. Une partie seulement puisqu'au budget étaient prévus 7 500.00 € pour le 13STA alors qu'on ne peut affecter que 7 134.36 €.

En l'état, les crédits d'Etat du programme 141 attribués ne permettent pas de financer les projets pédagogiques, les TICE, le matériel pour la rénovation de l'enseignement, l'éducation artistique et culturelle, et les actions internationales comme cela devrait être le cas. Tout cela est financé, faute de moyens attribués, sur le fonds de roulement. Les personnels enseignants décident donc de s'abstenir pour la répartition de ces crédits du programme 141. Les représentants des parents d'élèves souhaitent que soit inscrit dans le présent PV leur soutien à ce mécontentement du montant attribué.

Membres présents :	Pour:	Contre:	Abstention :
17	11	0	6

La DBM pour vote n°12 est adoptée.

2. Les DBM pour information n°8 à 11 sont présentées aux membres du CA. Elles concernent essentiellement l'ouverture de subventions de la Région Occitanie sur le Fonds Commun des Services d'Hébergement pour des réparations en cuisine.

Membres présents : 17	Pour:	Contre:	Abstention:	
La délégation du CA à la		1 -	0	
4. Le Conseil d'Administra charges établi. Il autorise la consultation par la comm	a publicité pour ce march	é et la signature avec le	prestataire qui aura été r	etenu à l'issue de
Membres présents : 17	Pour:	Contre:	Abstention:	
La passation d'un march	é photocopieurs est ado	ptée à l'unanimité.		
Le Conseil d'Administration fourniture, d'achemineme d'Administration autorise le	nt de gaz naturel et :	services associés du (01/07/2021 au 30/06/20	n d'un marché de 125. Le Conseil
Membres présents : 17	Pour:	Contre:	Abstention:	
Le renouvellement de l'ac	dhésion au marché GAZ	de l'UGAP est adopté à	l'unanimité.	
Le Conseil d'Administration Sté SOMES SARP Méditer	n autorise la signature d'u ranée, pour une durée fer	n nouveau contrat pour la me de 3 ans	a maintenance du Bac à	graisses, avec la
Membres présents : 17	Pour: 17	Contre:	Abstention:	
La signature de ce contra	it est adoptée à l'unanim	ité.		
Le Conseil d'Administration des ordures ménagères, av	n autorise la signature du /ec la Communauté d'Agg	contrat de service pour lomération du grand Nart	la redevance spéciale p ponne, pour 2020.	our l'enlèvement
Membres présents : 17	Pour:	Contre:	Abstention:	
La signature de ce contra	t est adoptée à l'unanim	ité.		
Le Conseil d'Administration des sapeurs-pompiers de l'	n autorise la signature de Aude, en régularisation, la	la Convention de Forma	ation PSC1 avec l'Union isée avant la réception de	Départementale la convention.
Membres présents : 17	Pour:	Contre:	Abstention:	
La signature de cette con	vention est adoptée à l'u	nanimité.		
Le Conseil d'Administration au profit de l'établissement 10 années scolaires à com au moment de la signature	public d'Enseignement de pter de 2018-2019. Il s'a	e compétence régionale git d'une régularisation p	 Lycée Docteur Lacroix, our absence de passage 	d'une durée de en CA et d'Acte
l '			Abstention :	
La régularisation de cette	17		0	
gararroudion de oette	convention est adoptee	a i unamiliile.		

3. Pour permettre la continuité des activités de l'établissement et notamment la signature des contrats et conventions avant le 1er CA qui se déroule généralement au mois de novembre, le Conseil d'Administration donne délégation à la

Commission Permanente pour la signature des contrats et conventions.

5. Les demandes d'équipements Région, réalisées en novembre 2019 via CARL, retenues sont présentées aux membres du CA.

10. Questions diverses:

M le proviseur précise qu'il s'agit ce 2.07.2020 du dernier CA de P.Briatte en tant que proviseur adjoint car il sera dès septembre 2020 nommé principal de collège. Il lui rend hommage et le remercie pour la très grande qualité du travail réalisé et l'investissement positif, total et constructif, qui a été le sien au long de ces huit années effectuées au sein du lycée Dr Lacroix.

L'ensemble du CA s'associe à cet hommage et à ces remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45

Le secrétaire de séance

Pascal BRIATTE

Le chef d'établissement

Olivier CASTEL

Motion déposée par les enseignants élus du lycée Dr. Lacroix de Narbonne au conseil d'administration du 2 juillet 2020.

Les enseignants du lycée Dr. Lacroix déplorent la fermeture d'une classe de 1ère générale pour la rentrée 2020 motivée par une baisse des effectifs. Cette suppression, décidée tardivement, a obligé la direction de l'établissement à modifier l'équilibre des répartitions et des EDT. Par ailleurs, dans le contexte sanitaire actuel, le maintien de cette division de première aurait permis de dégonfler les effectifs par classe et faciliter la mise en place de la distanciation sociale dans les classes. Il nous semble qu'il y a là une contradiction criante avec les recommandations sanitaires mises en place dans les établissements scolaires et qui vont certainement être reconduites à la rentrée de septembre. La politique de réduction de coûts et d'austérité budgétaire se poursuit dans l'éducation nationale malgré les leçons qui auraient pu être tirées de la période compliquée que nous traversons.

« C'est avec des hochets que l'on mène les hommes ». Madame la rectrice de l'académie de Montpellier et les membres de son cabinet ont certainement dû penser à ces paroles du premier consul Napoléon Bonaparte, prononcées devant le conseil d'Etat en 1802, lorsqu'ils ont pris l'initiative de lancer le projet Open Badges. Des badges numériques qui doivent mieux motiver, reconnaître et certifier les compétences des enseignants et des personnels. Nous ne réclamons pas des hochets, mais des moyens qui nous permettent d'assumer au mieux les missions que la République nous a confiées. En conséquence nous demandons que l'académie de Montpellier renonce à cette opération Open Badge et nous revendiquons :

Une reconnaissance véritable de notre engagement par l'institution et une revalorisation de nos métiers qui passent par :

-de meilleures conditions de travail et d'enseignement, avec des recrutements à la hauteur des besoins et une réduction des effectifs dans les classes,

-une revalorisation des salaires urgente, avec le dégel du point d'indice, des mesures indiciaires immédiates et une refonte de la carrière qui permette à tous les collègues d'atteindre sans restriction le dernier échelon du grade le plus élevé de leur corps.

-une prime d'équipement pour tous les personnels et déconnectée du téléenseignement